Image not found or type unknown

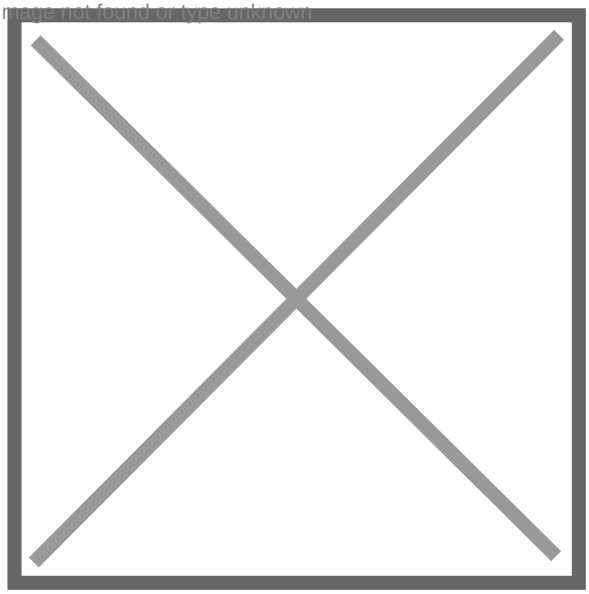

Expulsion de locataires dans un camping

Par **nakara**, le **20/07/2012** à **09:39**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un mobil home que je loue pendant la saison. Je l'ai loué à des personnes qui se sont fait expulsés par le propriétaire du camping suite à du tapage nocturne trois nuits de suite jusqu'à 3 h du matin. Ces personnes avaient loué pour 2 semaines et se sont fait expulsés au bout de 5 jours. Maintenant ils me réclament le remboursement des jours restants en niant toute responsabilité de leur part. Je souhaiterai savoir si je suis obligé de les rembourser vu que l'expulsion est de leur responsabilité. Merci pour votre réponse.

Par **chris_ldv**, le **20/07/2012** à **16:44**

Bonjour,

Vous n'avez rien à rembourser pour une inexécution contractuelle qui trouve son origine dans une faute de l'autre partie contractante.

Cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés